

**COMMUNE DE CRISENOY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mil vingt-quatre, le 09 juillet à 19 heures et 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé JEANNIN maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Hervé JEANNIN, Maire, Evelyne MICHEL, Thomas BERTHON, adjoints au Maire, Isabelle LIEUREY, Monique LÉGER, Alain BLESSING.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Martine GONCALVES, Francky MÉHAUT, Jean-Pierre FERNANDES, Murielle MARIÉ, Josette VALÉRY.

Madame Martine GONCALVES donne pouvoir à Madame Evelyne MICHEL.  
Monsieur Francky MÉHAUT donne pouvoir à Monsieur Thomas BERTHON.  
Monsieur Jean-Pierre FERNANDES donne pouvoir à Madame Isabelle LIEUREY.

Madame Evelyne MICHEL a été nommée Secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 29 avril 2024,
- Approbation vente de l'immeuble 16C rue Grande.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 AVRIL 2024**

**A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 29 avril 2024.**

**APPROBATION DE LA VENTE DE L'IMMEUBLE SIS AU 16C RUE GRANDE**

Aux termes de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Au-delà de cette clause générale de compétence, l'article L.2241-1 du CGCT précise que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

**CONSIDERANT** qu'aucune opération immobilière ne peut être engagée sans une décision préalable du Conseil Municipal ;

**CONSIDERANT** que le terme « vente » s'entend ici par vente de la parcelle section B numéro 789 et tout ou partie de la parcelle section B numéro 791 (afin de créer des emplacements de parking)

**CONSIDERANT** la proposition de M le Maire pour une vente de gré à gré ;

**CONSIDERANT** que les conditions et caractéristiques essentielles de cette vente seront définies ultérieurement par une nouvelle délibération ;

**CONSIDERANT** que la commune n'a aucun projet sur les parcelles désignées ci-dessus ;

**CONSIDERANT** que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment le financement de nouveaux investissements ;

**CONSIDERANT** que, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à cette vente ;

**ENTENDU** Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **MANDATE** la SELAS « Pierre-Alain LE GAL, Grégoire TAGOT, Maxime BERTIN et Olivier ALLILAIRE, notaires associés » située 3 place Chapu à Melun pour procéder à la recherche d'un acquéreur via le dispositif de Vente Notariale Interactive (VNI) ;
- **DIT** qu'il sera indiqué dans l'annonce de la vente notariale interactive qu'il sera proposé à l'acquéreur d'acquérir tout ou partie de la parcelle section B numéro 791 afin de créer des places de parkings (2 à 6). Il est ici précisé qu'il sera vendu, 2 places de parking par logement, sur demande de l'ACQUEREUR :
  - Prix de 4 000 euros par place de parking (à créer)
- **DIT** que les enchères démarreront à 115 (inclus les honoraires de 5% et les frais de publicité de 466,80 €, à la charge de l'acquéreur) pour la seule parcelle section B numéro 789 ;
- **DIT** qu'à l'issue de cette recherche, la collectivité procédera à une vente de gré à gré du bien immobilier cadastré section B numéro 789 ;
- **AUTORISE** M le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ces immeubles dans les conditions prévues par l'article L2241-6 du CGCT.

## AFFAIRES DIVERSES

- **Mme Monique LÉGER** souhaite un retour sur l'arrivée du stagiaire avec l'équipe technique. **M. le Maire** rappelle que le stage de 3 semaines est en cours et que l'équipe technique et lui-même sont très satisfaits de son travail.
- Elle poursuit sur l'entretien global de la salle polyvalente lors des locations notamment. Elle propose de revoir l'agencement et l'aménagement du matériel fourni pour que les locataires puissent effectuer plus facilement le ménage en fin de location. **M. le Maire** propose que soit fourni un balai de grande largeur et un changement de serpillères. Enfin, elle propose de nettoyer les abris bus. **Evelyne MICHEL** n'est pas contre mais le problème est toujours de trouver les volontaires pour effectuer ces diverses tâches par des bénévoles déjà bien sollicités,  
**Mme Monique LÉGER** évoque la fête de fin d'année de l'école de Crisenoy. **M. le Maire** acquiesce en soulignant le fort investissement de l'équipe pédagogique, professeurs des écoles et Atsem,
- **Alain BLESSING** : Il se questionne sur le recrutement des deux nouveaux agents techniques suite au départ prévu de l'équipe technique actuelle. **M. le Maire** précise que des CV sont en cours d'analyse et qu'une personne a déjà été recrutée pour arriver début septembre 2024. Le 2<sup>ème</sup> recrutement est actuellement en cours. **Mme Evelyne MICHEL** précise qu'il faudrait recruter des agents avec le bricolage comme compétence car cela manque actuellement à la commune. **M. le Maire** répond que cette compétence a bien été mise en avant pour ces 2 recrutements,

- **Hervé JEANNIN** : souhaite revenir sur la fuite d'eau à Suscy Sous Yèbles. Le réseau d'eau très fragile depuis des années a vu un élément céder à l'occasion d'un vol de 400m3 d'eau par l'employé indélicat d'une entreprise. Une plainte a été déposée et sera suivie avec attention au regard des conséquences financières,
- **Mme Monique LÉGER** questionne au sujet des problèmes de la fibre pour certaines habitations. M. le Maire précise que certaines adresses restent sinistrées malgré des relances adressées auprès du syndicat ad-hoc que ce soit par la commune ou par l'interco CCBRC.
- **M. le Maire** fait part d'une proposition de la troupe théâtrale « Blouses en scène » faite à la municipalité pour le 1<sup>er</sup> février 2025,
- Il poursuit en rappelant que l'école de musique de Blandy avait proposé de dispenser des cours de musique à Crisenoy. Suite à une enquête faite auprès des crisenoyens en 2022, il se dégageait un besoin pour des cours de guitare. Le professeur de guitare va venir découvrir la salle des Grillons, pour un démarrage possible en octobre 2024.

**La séance est levée à 20h30.**